

4.14

Galeries-d'Anjou– Jean-Talon Est

Orientations générales

- Intensifier et diversifier les activités afin de renforcer le caractère urbain et multifonctionnel du secteur
- Améliorer l'image générale du secteur et accroître la place du piéton et du cycliste
- Améliorer la desserte en transport collectif, notamment par le prolongement du métro jusqu'au boulevard Des Galeries-d'Anjou



Problématique

Le secteur est en voie de consolidation, entre autres en ce qui concerne les activités commerciales et résidentielles. Sa localisation, à l'intersection des autoroutes 25 et 40, lui confère une très forte visibilité ainsi qu'une grande accessibilité. Il offre aussi un potentiel de densification et de mise en valeur, particulièrement à des fins multifonctionnelles, notamment à proximité des nouvelles stations de métro envisagées, où le Plan d'urbanisme préconise une intensification et une diversification des activités.

Certaines caractéristiques du secteur génèrent toutefois divers problèmes d'aménagement et de développement qui limitent l'atteinte de son plein potentiel. Le manque d'intégration causé par la grande variété d'implantation et de volumétrie des bâtiments est en effet problématique quant à l'apparence du cadre bâti. Le passage d'une importante ligne de transport d'énergie électrique constitue également un frein significatif à la mise en valeur d'une partie du secteur. Malgré ces contraintes, les immenses terrains entourant le plus important centre commercial de l'est de la ville représentent un important potentiel de mise en valeur.

La présence de nombreuses aires de stationnement ainsi que l'absence d'aménagement paysager, autant sur le domaine public que privé, ne contribuent certes pas à l'intérêt visuel des lieux. Des aménagements axés principalement sur l'utilisation de l'automobile créent des irritants majeurs quant à la circulation piétonnière. Par ailleurs, l'absence d'équipements publics et institutionnels ne permet pas au secteur de jouer pleinement son rôle de moteur économique et stratégique dans l'est de la ville.

La topographie particulière des lieux ainsi que la présence d'importantes voies autoroutières ne facilitent guère les déplacements locaux – les fréquents problèmes de congestion automobile sur la rue Jean-Talon Est ainsi que sur le boulevard des Galeries-d'Anjou le démontrent aisément. L'implantation éventuelle de deux nouvelles stations de métro dans le secteur risque d'accroître ces problèmes, notamment sur la rue Bélanger à cause de l'accroissement du nombre de véhicules et d'autobus se rabattant vers la future tête de ligne. L'environnement est également peu propice aux cyclistes.

Balises d'aménagement

- 1 Favoriser la consolidation du secteur grâce à l'intensification et à la diversification des activités à proximité des futures stations de métro ainsi que le long du boulevard des Galeries-d'Anjou et de la rue Jean-Talon Est, afin de créer un milieu dynamique et animé comprenant notamment des activités récréatives, culturelles et hôtelières.
- 2 Privilégier l'implantation d'équipements publics et institutionnels, de nouveaux édifices à bureaux et de services, afin de compléter la gamme offerte dans le secteur, et revoir la liste d'activités commerciales autorisées, de manière à éviter les usages incompatibles avec la vocation recherchée.
- 3 Poursuivre la construction résidentielle de haute densité dans certaines parties du secteur.
- 4 Privilégier la construction de stationnements intérieurs en remplacement des stationnements extérieurs afin de libérer des sites à construire.
- 5 Harmoniser l'implantation et l'architecture des nouveaux bâtiments et soigner les aménagements extérieurs.
- 6 Planifier les abords des futures stations de métro, rationaliser l'offre en stationnement et aménager le réseau routier actuel en fonction des besoins afférents.
- 7 Appliquer les principes d'aménagement du domaine public relatifs aux secteurs à fort achalandage piétonnier.
- 8 Revoir l'ensemble des accès menant aux divers établissements commerciaux du secteur.
- 9 Revoir et harmoniser les règles concernant les enseignes des établissements commerciaux, les panneaux-réclames ainsi que la signalisation des accès aux autoroutes.
- 10 Analyser la possibilité d'enfouir la ligne de transport d'énergie électrique située le long du boulevard des Galeries-d'Anjou, afin de maximiser le potentiel de construction et la mise en valeur de cette partie du secteur.